



DD(2012)793: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat  
Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Chairman, Excellencies, distinguished members of the GR-J,

Honoured to have been invited to present the work of the European Committee on Crime Problems (CDPC) and to participate in an exchange views on it.

I've been already been introduced by the Chair...

The CDPC is one of the "oldest" Committees of the CoE (reluctant to use the word "old" since I am the same age...). Established in 1958, it has considerably contributed to the core mission of the Organisation.

43 conventions have been established under its authority.

Notwithstanding its age it is not yet time to rest or retire...

Nowadays the CDPC is confronted with the challenge of producing legal instruments to deal with criminality, organised and transnational crime and prison problems in our modern societies while at the same time respecting the rule of law and the fundamental rights. Fundamental rights which are the at the heart of the work of this Organisation and must apply not only to our citizens but also to any person present on the territory of our countries,

Our (43) Conventions cover some very different subjects: from "traditional" co-operation (extradition and mutual legal assistance), to very "modern" subjects such as corruption, money laundering, cybercrime, trafficking of human beings, sexual exploitation of children or counterfeiting of medical products.

The importance of many of these instruments has not diminished, even more than 50 years after their signature and notwithstanding the active role played by other Organisations (as is the case for extradition and MLA).

The large and increasing number of states parties to these instruments (which frequently also includes non-member States) can only testify how useful the work of CDPC has been.

Through the intermediary of its subordinated bodies (the Committee for Penological Co-operation (PC-CP)), the CDPC has established essential standard rules in the field of prisons and the treatment of prisoners.

Mention should be made of Recommendations such as the "European Prison Rules" (2006) or the very recent draft recommendation on treatment of foreign prisoners that was finalised in June and which is on your agenda today for adoption.

Another subordinated body - the Committee of experts on the Operation of European Conventions on Co-operation in Criminal Matters (PC-OC) - regularly monitors a number of instruments concerning co-operation in the criminal field, in order to meet the needs and expectations of practitioners in the state parties.

In many cases these instruments have been signed and ratified by non-member states of the CoE who participate in the meetings which seems to me to further testify the intrinsic quality and flexibility of the "products" of the work of the Organisation at a global level.

\*\*\*

Dans ce contexte, je ne voudrais pas donner l'impression ni de faire preuve d'autosatisfaction, ni de nous inciter à nous reposer sur nos lauriers.

S'il n'est pas exagéré de souligner que le CDPC obtient habituellement d'excellents résultats, ce degré de réussite est en grande partie dû au ferme engagement des Etats membres en faveur des travaux du comité et à la qualité généralement élevée des contributions de leurs représentants et des autres experts.

Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du droit pénal.

DD(2012)793: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat  
Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Ainsi, cette année, si tout va bien, le CDPC finalisera une nouvelle convention contre le trafic d'organes humains et vous soumettra le projet l'année prochaine.

En outre, il examinera les mesures à prendre à l'égard des délinquants qui constituent un grave danger pour la société.

Une autre mission clé du CDPC consiste à contribuer à la préparation des conférences du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice.

Comme vous le savez, la conférence de cette année qui s'organisera à Vienne mettra l'accent sur le phénomène de la violence urbaine et les réponses que la justice peut y apporter, un thème malheureusement tout à fait à la pointe de l'actualité.

Comme toujours, la tâche du CDPC dans ce rôle préparatoire a consisté en la recherche du meilleur équilibre parmi les moyens de réagir d'une manière efficace à la violence extrême tout en veillant à ne pas compromettre les fondements mêmes de la démocratie, à savoir le droit de se réunir pacifiquement et d'exprimer son opinion.

Le CDPC attend avec grand intérêt les conclusions de la conférence ministérielle.

\*\*\*

Quant à l'évolution qui est en cours dans cette Organisation, le CDPC est pleinement conscient des impératifs de la réforme.

S'il est nécessaire d'assurer la synergie avec les activités menées par d'autres Comités, il est également important, en même temps, d'éviter l'inutile chevauchement d'activités avec d'autres comités/commissions d'autres organisations internationales et supranationales.

Compte tenu de la situation économique actuelle, nous recherchons constamment, déjà au niveau qui est le nôtre, à adopter les meilleures méthodes de travail pour être les plus efficaces possible en tenant compte également de l'impact financier de nos activités.

En ma qualité de Président je veillerai à ce que cet impact reste un élément central à prendre en compte dans nos activités futures.

J'ai également lancé un débat au sein du comité sur la façon de rendre encore plus efficaces nos méthodes de travail fortement conditionnées par le nombre et la variété de dossiers à traiter et la diversité de nos 48 systèmes juridiques (je dis bien 48 en considérant comme distincts les systèmes de nos amis anglais et écossais).

L'un des moyens pourrait être de confier au Bureau des responsabilités accrues s'agissant de préparer les décisions de la plénière.

A cet égard, permettez-moi de souligner l'importance du travail accompli par les comités subordonnés au CDPC.

Ces organes accomplissent un travail d'une qualité remarquable notamment dans la préparation des textes législatifs (conventions et/ou recommandations) pour le CDPC.

Avec ses deux réunions par an, le CDPC ne serait pas en mesure de préparer lui-même ces textes d'une complexité technique et juridique parfois très élevée.

Par conséquent, la création de comités subordonnés, ad hoc et limités dans le temps et dans leur composition, me semble indispensable pour permettre au CDPC de gérer d'une manière plus efficace son ordre du jour en plénière.

DD(2012)793: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat  
Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Naturellement, les questions traitées ne revêtent pas toujours la même importance pour l'ensemble des 47 Etats membres.

Une de nos tâches la plus difficile consiste précisément à rechercher le juste équilibre entre les sujets à traiter dans le domaine du droit pénal afin de produire un impact utile pour le plus grand nombre d'Etats membres au-delà des priorités ponctuelles des uns et des autres.

Le but étant de faciliter la coopération intergouvernementale et de contribuer à la création d'un espace juridique véritablement paneuropéen qui parfois, dépasse même les frontières de l'Europe.

A cet égard, permettez-moi de saisir cette occasion pour confirmer la nécessité d'une coordination à tous les niveaux, tant national qu'international.

Le CDPC s'efforce d'assurer la coordination entre les initiatives prises par le Conseil de l'Europe, d'une part, et par l'Union européenne, d'autre part.

Nous avons déjà de bonnes relations de travail avec l'Union européenne et continuerons à les renforcer là où cela est nécessaire (il n'y a pas plus convaincu que moi de la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec l'Union).

Je suis également persuadé que nos instruments et nos standards, portant sur l'ensemble des États européens, constituent aussi une claire plus-value aux yeux des 27.

Toutefois, nombre de problèmes criminels qui se posent aux Etats européens ne revêtent pas un caractère purement régional mais exigent une coopération avec des partenaires clé du monde entier.

La coordination avec les organes concernés des Nations Unies et des organisations régionales d'autres parties du monde reste aussi, par conséquent, une priorité.

\*\*\*\*

Monsieur le président, Excellences, éminentes délégations, je tiens à vous remercier encore une fois pour cette invitation qui m'a permis de vous présenter non seulement le bilan de nos travaux mais également, et je voudrais dire surtout, les défis à venir.

Au nom de tout le comité, je tiens à exprimer ma gratitude au Comité des Ministres pour le soutien sans faille qu'il accorde au CDPC. Nous ferons le maximum pour être à la hauteur de vos attentes !

Je vous remercie.